

République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2025.113 Du 15 décembre 2025</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud 	Objet : : <b>Restauration municipale – Tarifs 2026/2027</b>	
Secrétaire de séance : Blaise VIGNON	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 4 Votants : 32  Pour : 22 Contre : 2 Abstentions : 8	<p><b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,</p> <p><b>Vu</b> l'avis favorable de la Commission Vie Sociale – Jeunesse – Famille du 26 novembre 2025,</p> <p><b>Considérant</b> qu'il y a lieu de réévaluer les tarifs de la restauration municipale pour l'année 2026/2027,</p>	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Mohamed KASMI	<b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b>	
<u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Dominique PAGES Michel AUBOUIN	<p>A la majorité des membres présents et représentés, par 22 voix pour, 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, et 8 abstentions Geneviève SALSAT, Dominique PAGES, Georges LEFEBURE, Jean-Luc PRIEUR, Michel AUBOUIN, Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Jean-François THOMAS.</p> <p><b>Approuve</b> la réévaluation des tarifs pour la restauration municipale.</p> <p><b>Précise</b> que les tarifs 2026/2027 pour la restauration municipale seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, tels qu'annexés à la présente délibération.</p> <p><b>Dit</b> que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.</p>	
Absents excusés : Geneviève SALSAT, Françoise ALBOUY, Vincent POUYET, Carmen OJEDA-COLLET.	 <div style="display: flex; align-items: center;"> <span style="margin-right: 10px;">Le Maire,</span>  <div style="margin-left: 10px;">Olivier DELAPORTE</div> </div> <p>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.      Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)</li> <li>- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)</li> </ul> <p>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</p>	
Absents ayant donné pouvoir :		

Geneviève SALSAT pouvoir à Michel  
AUBOUIN  
Françoise ALBOUY pouvoir à Pierre  
SOUDRY  
Vincent POUYET pouvoir à Sylvie  
d'ESTEVE  
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à  
Jean-François BRARATON.  
  
Absents :  
Juliette DECAUDIN